



N A T O

O T A N

P R E S S S E R V I C E

S E R V I C E D E P R E S S E

OTAN/NATO, 1110 Bruxelles ■ Telephone : 41.00.40 - 41.44.00 - 41.44.90

COMMUNIQUE DE PRESSE(70)18

BRUXELLES, le 2 décembre 1970
Pour publication immédiate

LA DEFENSE DE L'ALLIANCE PENDANT LA DECENNIE 1970-1980

Les pays alliés participant aux efforts de défense intégrés ont décidé, lors d'une réunion du Comité des plans de défense en session permanente, qui a eu lieu au mois de mai de cette année, d'examiner en profondeur les problèmes de défense de l'OTAN pour la prochaine décennie.

2. L'Alliance de l'Atlantique Nord a établi au cours des années l'usage de procéder périodiquement à des examens de grande ampleur et à l'adaptation de sa politique à l'évolution de la situation. Un exemple marquant en a été donné récemment par l'étude entreprise en 1967 et concrétisée dans le Rapport sur les tâches futures de l'Alliance qui montre que la défense et la détente sont les deux piliers complémentaires de ces activités. Ce Rapport déclarait que "la défense collective est un facteur de stabilisation dans la politique mondiale. Elle est la condition nécessaire d'une politique efficace visant à un plus grand relâchement des tensions". Se fondant sur ces considérations, les gouvernements ont reconnu, au début de cette année, que le moment était particulièrement opportun pour procéder à un échange de vues complet et franc entre les Alliés sur leur défense commune au cours de la prochaine décennie. Cet examen des moyens de défense de l'OTAN, compte tenu de la situation actuelle et de l'évolution probable dans les domaines militaire et politique est maintenant terminé.

3. Dans les années 1970, la doctrine de l'OTAN en matière de sécurité restera fondée sur le double concept de défense et de détente. Les problèmes de défense ne peuvent être envisagés isolément, mais ils doivent être envisagés dans le cadre plus général du but fondamental de l'Alliance qui est d'assurer la sécurité de ses membres. Il existe des rapports étroits entre le maintien d'une puissance défensive adéquate et la négociation d'accords ayant une incidence sur la sécurité des pays membres.

4. La décennie 1970 pourrait devenir une ère de négociations fructueuses entre les membres de l'Alliance Atlantique Nord et ceux du Pacte de Varsovie. A l'initiative de l'Ouest des négociations se poursuivent actuellement entre l'Est et l'Ouest et elles pourraient aboutir à une réelle diminution des tensions. Il faut espérer que des progrès satisfaisants seront enregistrés dans les conversations en cours sur une limitation des armements nucléaires stratégiques et sur une amélioration de la situation à Berlin et autour de Berlin, ainsi que dans d'autres négociations menées entre certains pays membres de l'Alliance et le Pacte de Varsovie. L'Alliance continuera à rechercher une amélioration des rapports Est-Ouest, et dans cette tâche, l'un de ses objectifs principaux sera d'amener l'Union soviétique et ses Alliés à engager des conversations constructives sur les réductions mutuelles et équilibrées de forces et sur d'autres mesures de désarmement. Des progrès dans ce domaine aideraient à faire face aux problèmes de défense de la prochaine décennie. Cette période pourrait comporter également l'organisation d'une ou plusieurs conférences sur la sécurité et la coopération européennes.

5. D'autre part, les Alliés ne peuvent fermer les yeux sur certains aspects inquiétants de la situation internationale. Jusqu'ici les faits ont montré que l'Union soviétique, s'attachant à étendre et à renforcer son pouvoir politique, s'inspire dans la conduite de ses relations internationales de concepts dont certains ne peuvent contribuer à la détente. En particulier, sa conception de la souveraineté est manifestement incompatible avec les principes des Nations Unies. Parallèlement, les moyens militaires des Soviétiques, outre qu'ils garantissent la sécurité de l'URSS, continuent de s'accroître, fournissant un appui redoutable à l'affirmation, au loin, de son influence et de sa présence, ce qui ne cesse de susciter des doutes quant à ses intentions. En termes réels, les dépenses de défense proprement dites et les dépenses connexes de l'Union soviétique n'ont cessé de croître entre 1965 et 1969 d'environ 5% à 6% par an en moyenne, et les faits ont montré que l'URSS continue à renforcer encore son potentiel militaire. Le contraste entre ces chiffres et les indications correspondantes relatives à l'Alliance apparaît à la lecture du paragraphe 10 ci-dessous. Dans ces conditions, les relations Est-Ouest pourront-elles en fait s'améliorer notablement ? La réponse dépendra essentiellement du comportement de l'Union soviétique et de ses Alliés du Pacte de Varsovie, et de leur attitude dans les négociations en cours ou à venir.

6. La position de l'Alliance dans son ensemble et celle des pays membres pendant cette période d'exploration et de négociations, spécialement en ce qui concerne la sécurité européenne et les réductions mutuelles de forces, se verraient affaiblies si l'OTAN venait à réduire ses forces unilatéralement, et notamment à une époque où elles se trouvent confrontées à l'accroissement constant

de la puissance militaire soviétique qui se manifeste principalement dans les domaines des armements nucléaires stratégiques et des forces navales. Les pays membres de l'OTAN doivent donc maintenir une puissance classique et nucléaire à un niveau suffisant pour la défense comme pour la dissuasion, s'assurant ainsi une base solide pour négocier tout en soulignant que la négociation est la seule issue raisonnable. On ne pourra donc pas, dans une ère de négociations, progresser vers une véritable détente sans maintenir un puissant dispositif de défense collective.

7. La stratégie actuelle de l'OTAN, sous son double aspect de dissuasion et de défense, restera valable et fondée sur les deux concepts de riposte graduée et de défense en avant. Elle continuera à exiger un dosage adéquat de forces nucléaires et de forces classiques.

8. Il faut espérer voir réussir les conversations sur la limitation des armements stratégiques. En tout état de cause, le potentiel nucléaire stratégique allié restera un élément capital de la sécurité de l'Ouest pendant les années 1970. A l'heure actuelle, les forces nucléaires sont suffisantes, et il sera essentiel de veiller au maintien de ce potentiel qui comporte l'engagement permanent des forces nucléaires de théâtre d'opérations.

9. La situation dans le domaine des forces classiques est moins satisfaisante en raison de certains déséquilibres entre les moyens de l'OTAN et ceux du Pacte de Varsovie. Il est nécessaire d'accorder le plus grand soin au choix des priorités lorsqu'il s'agit d'améliorer la puissance classique de l'OTAN au cours des années 1970. Dans l'affectation des ressources, la priorité sera donnée aux mesures qui présentent une importance particulièrement critique pour le maintien d'une position de défense équilibrée de l'Alliance, combinant l'effet de dissuasion, l'aptitude à résister à une pression politique extérieure, et la disponibilité très prompte, ou le renforcement rapide, des moyens défensifs en position avancée au cours de l'évolution d'une crise. Outre une aptitude à dissuader l'ennemi, et à repousser une agression délibérée de grande ampleur, les forces alliées doivent avoir une structure et une organisation qui leur permettent également de faire face à des agressions et à des incursions ayant des objectifs plus limités, liés à des manoeuvres d'intimidation ou à la création de faits accomplis, ou de faire face à des types d'agression pouvant résulter d'un accident ou d'une erreur de calcul. En bref, les forces alliées doivent avoir une structure et une organisation qui leur permettent de dissuader l'ennemi et de repousser toute espèce d'agression. Les éléments importants du dispositif de défense de l'OTAN auxquels on devra s'attacher durant la prochaine décennie comprennent : le potentiel blindé et antichars; la situation des forces aériennes y compris la protection des avions; l'ensemble des moyens navals, une attention spéciale étant accordée aux forces anti-sous-marins; la situation

sur les flancs de l'OTAN; le déploiement de temps de paix des forces terrestres; de nouvelles améliorations des moyens alliés de mobilisation et de renforcement, ainsi que des télécommunications de l'OTAN, dans le cadre des mesures à prendre en temps de crise.

10. L'Alliance possède les moyens fondamentaux nécessaires à une puissance classique adéquate. Cependant, les pays membres se trouvent confrontés à des tendances divergentes dans les structures des dépenses et de coûts. D'une part, le coût du personnel et du matériel continue de monter et la plupart des pays de l'OTAN doivent envisager des programmes de rééquipement importants; d'autre part, le pourcentage du PNB consacré à la défense a diminué dans bon nombre des pays de l'Alliance et, même si ces dépenses ont augmenté en valeur nominale, elles ont diminué en termes réels du fait de l'inflation. En contraste très net avec la tendance des dépenses militaires dans les pays du Pacte de Varsovie, les dépenses de défense des pays membres européens de l'OTAN, calculées dans leur ensemble et en termes réels, ont diminué de 4% de 1964 à 1969.

11. Il est d'une importance capitale de réaliser une étroite collaboration entre tous les Etats membres pour assurer le dispositif collectif de défense le plus efficace. Il est également important que le fardeau que représente l'entretien de la puissance militaire nécessaire soit supporté en coopération, chacun des membres apportant une contribution appropriée.

12. L'engagement de forces nord-américaines d'importance substantielle déployées en Europe est essentiel, à la fois sur les plans politique et militaire, à la réalisation d'une dissuasion et d'une défense efficaces, et à la démonstration de la solidarité au sein de l'OTAN. Leur remplacement par des forces européennes ne saurait être une alternative valable. Par ailleurs, leur valeur est étroitement liée à un effort européen de défense amélioré et efficace. Dix des pays européens se sont donc consultés pour déterminer de quelle façon il leur serait possible, tant individuellement qu'à titre collectif, de fournir une contribution plus substantielle à l'ensemble de la défense de la zone couverte par le Traité.

13. En conséquence, les dix pays ont décidé d'adopter un programme européen d'amélioration de la défense, qui va bien au-delà des plans établis jusqu'ici et qui est destiné à améliorer les moyens de l'Alliance dans des domaines spécifiques dont l'importance particulière a été soulignée dans l'étude considérée. Ce programme comprendra :

- (a) une contribution collective supplémentaire au programme d'infrastructure commune de l'OTAN - de l'ordre de 420 millions de dollars répartis sur cinq ans - pour accélérer les travaux au profit du réseau intégré de télécommunications de l'OTAN et des mesures destinées à assurer la survie des avions;

- (b) d'importants et nombreux compléments et améliorations aux forces nationales, d'un coût minimum de 450 à 500 millions de dollars, répartis sur les cinq prochaines années, plus d'autres dépenses assez considérables par la suite; toutes les forces en question seront affectées à l'OTAN;
- (c) d'autres mesures financières importantes destinées à améliorer les moyens de défense collective, d'un coût de 75 millions de dollars et réparties sur les deux prochaines années.

Les Etats-Unis et le Canada se sont félicités de ce programme et ont réaffirmé leur intention de maintenir leurs forces stationnées en Europe à des niveaux substantiellement égaux à ceux d'aujourd'hui.

14. Après un examen attentif des propositions résultant de l'examen des problèmes de défense au cours des années soixante-dix, le Comité des plans de défense en Session ministérielle a adopté, le 2 décembre 1970, des propositions concrètes destinées à améliorer le potentiel de défense de l'OTAN.
